L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT,
PAR BULLIET, MAGNE & Cie.
No. 86, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance
[illegible] ....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 24 JUILLET 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les nouvelles extérieures du continent Américain sont sans importance.

Le Congrès dans la marche bonne voie. Cependant on assure que le bill incorporant une Banque Nationale sera repoussé au Sénat à la majorité d'une voix en conséquence de la défection d'un sénateur du Maryland, Mr. Merrick qui vient de passer dans le camp des démocrates whigs timorés. Mais si ce résultat est prévu d'avance, il en est de même des mesures à prendre pour réparer le mal sans délai moyennant quelques concessions.

A la Chambre le parti de la réforme est tout puissant malgré la défection de M. Wise. Le bill de distribution n'avait été adopté que par 116 contre 108, c'est-à-dire par 8 voix de majorité et le bill de l'emprunt vient de l'être par 124 contre 92, c'est-à-dire par 31 voix de majorité, comme on voit il y a progrès. On prétend que la chambre va prendre en considération le bill de M. Clay sur la Banque Nationale et, s'il en est ainsi, il se pourrait qu'il fut adopté dans la Chambre plus tôt que dans le Sénat, quoique ce dernier corps s'en soit occupé longtems auparavant.

La discussion de ce bill d'emprunt a encore mis au grand jour l'opposition systématique des vanocrates. "Nous repoussons, disent-ils, parce que nous ne voulons pas de dette nationale" — Vraiment, disaient leurs adversaires, nous n'en voudrions pas non plus s'il dépendait de nous de l'éviter; mais la dette existe puisque nous avons trouvé le gouvernement endetté en arrivant au pouvoir, et la loi qui vous est soumise n'a pas pour but de la créer mais bien de pourvoir au meilleur moyen de la payer sans entraver la régularité du service." Et malgré ce raisonnement si simple et si vrai les vanocrates répétaient, pour tout argument, *nous ne voulons pas de dette.*

Les partisans de l'administration déchue soutiennent n'avoir pas créé de dette parce qu'ils n'ont pas fait passer une loi reconnaissant un chiffre quelconque et avisant aux moyens d'arriver à son extension, comme si toute émission de papier de crédit, comme si toutes sommes dues et non payées ne constituent pas une dette véritable. Si l'administrateur d'une propriété laissait à son successeur une somme de dix mille piastres, outre les dépenses courantes, à payer aux porteurs de ses billets à termes rapprochés, pourrait-il dire qu'il ne laisse pas de dette ! Et si le nouvel administrateur, après avoir calculé rigoureusement ses ressources et l'époque où il pourrait se libérer, proposait de faire un emprunt à plus long terme pour retirer de la circulation toute cette dette flottante, pourrait-on dire que par ce moyen il va créer une dette ? assurément non; car la dette existait déjà et il n'a fait que lui donner une nouvelle forme. Nous n'examinerons pas pour le moment si la nouvelle forme vaut mieux que l'ancienne, tout ce que nous voulons prouver c'est qu'une loi ayant pour but de régulariser l'extinction d'une dette ne crée point par cela seul une dette comme le prétendent nos adversaires politiques.

Mais la nouvelle la plus importante de la semaine, c'est une contradiction celle reçue par le *Clipper* relativement à l'insurrection projetée et fort heureusement avortée.

Déjà des actes d'insubordination isolés, mais fréquents avaient avec raison attiré l'attention publique. Les révélations des quatre assassins de St. Louis en ce qui touche l'abolitionisme ont produit ensuite une profonde sensation. L'insurrection avortée de Bayou-Sarah doit maintenant convaincre les plus incrédules sur l'indispensable nécessité d'avoir recours à une législation rigoureuse et surtout d'aviser aux moyens d'assurer la stricte exécution des lois. Lorsqu'il s'agit non seulement de la fortune mais de l'existence de tous, on ne saurait sans crime se permettre d'être négligent.

Les chaleurs continuent malgré quelques averses, mais la salubrité est encore parfaite.

BILL POUR LA DISTRIBUTION DU PRODUIT DES VENTES DE TERRES PUBLIQUES.

La Chambre des Représentans a adopté, il y a quelques jours, un bill dont nous donnons ci-dessous l'analyse.

Section 1ère. Après le 31 décembre prochain, dix pour cent du net produit des ventes de terres publiques dans l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, l'Alabama, le Missouri, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas et le Michigan, seront accordés et payés à chacun de ces Etats, en sus du dividende auquel ils ont droit d'après leur admission dans l'Union.

Section 2. Le reste du net produit sera partagé entre les vingt-six Etats et le District de Colombie, suivant le chiffre de leur population et les législatures des différens Etats disposeront de ces fonds comme elles l'entendront. Dans le district, ces fonds seront appliqués spécialement aux besoins de l'éducation publique.

Section 3. La répartition du net produit aura lieu semi-annuellement au trésor, dans les premiers jours de janvier et de juillet.

Section 4. Le dividende accordé à chaque Etat et au district sera appliqué en premier lieu au paiement des dettes contractées par les Etats ou le district, ne sont pas comprises dans les dettes les sommes déposées dans les différens Etats en vertu de l'acte du 23 juin 1836.

Section 5. Cet acte aura force de loi tant que d'autres dispositions ne seront pas venues l'annuller, à moins que les E.-Unis ne viennent à avoir la guerre avec quelque puissance étrangère, dans ce cas, il sera suspendu durant la durée de la guerre.

Section 6. Cent cinquante mille piastres seront annuellement consacrées à compléter l'arpentage des terres publiques. Le minimum du prix des terres ne pourra être augmenté; si cette augmentation avait lieu, elle arrêterait immédiatement la distribution du net produit des ventes.

Section 7. Le secrétaire du trésor est autorisé à conserver tout district de terres où se trouverait placé le siège du gouvernement d'un Etat, et le bureau des terres dans ce district lors même que la quantité des terres invendues ne s'élèverait pas à 100,000 acres, si cette conservation doit être dans l'intérêt public.

Section 8. Chacun des Etats nommés dans la première section, qui n'aurait pas encore reçu 500,000 acres pour les améliorations intérieures, recevra la balance de cette quantité en terres situées dans ses propres limites et choisies par la législature.

Section 9. Les terres ainsi concédées ne pourront pas être vendues à moins de $1 25 l'acre, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par une loi. Le net produit de ces ventes sera appliqué à des améliorations intérieures. Les routes, les ponts, les canaux &c. qui seront construits avec ce net produit donneront passage franc à la malle des Etats Unis, aux troupes et aux munitions de guerre.

Section 10. Tout chef de famille, veuve ou homme seul âgé de 21 ans, jouissant des droits de citoyen ou ayant déclaré son intention de devenir citoyen, qui, depuis le 1er juin 1840, aura fait ou fait faire un établissement sur les terres publiques, libres du droit des Indiens, et qui y possédera une maison d'habitation, est autorisé à garder au prix du minimum le nombre d'acres qui lui conviendra, pourvu que ce nombre n'excède pas 160. Les individus qui auront joui du droit de préemption sous l'empire d'autres lois rendues par le Congrès, ne pourront pas profiter de cet avantage; il en est de même de toute personne qui sera propriétaire de 320 acres de terre dans quelque Etat ou territoire, ou qui abandonnera sa résidence dans ses propres terres pour venir se fixer sur les terres publiques du même Etat ou territoire. Les terres réservées ne sauraient en aucun cas être soumises aux clauses de cette section.

Sections 11 et 12. Si deux ou plusieurs personnes s'établissent sur les mêmes terres, le droit de préemption appartiendra au premier colon. Toutes les questions relatives au droit de préemption seront décidées par le régistre ou le receveur du district, avec appel au secrétaire de la trésorerie.

Section 13. Le colon qui réclame la préemption devra prêter serment devant le receveur ou le régistre qu'il a rempli entièrement les conditions imposées par l'acte. Tout faux serment sera puni comme un parjure.

Section 14. Cet acte n'arrêtera pas les ventes de terres publiques, et ces dispositions ne pourront profiter à aucun individu qui manquerait à faire la preuve demandée avant le jour de la vente.

Section 15. Tous les colons qui auront l'intention de jouir du droit de préemption, devront dans les trois mois qui suivront la publication de ce bill, ou si leur établissement n'a été créé que après son adoption, dans les trois jours qui suivront la création, donner au régistre la désignation des terres qu'ils ont l'intention d'acheter, et ils devront avoir rempli toutes les conditions imposées par ce même bill dans les douze mois qui suivront son adoption, s'ils ne veulent pas voir les terres qu'ils réclament accordées à un autre acheteur.

Les amateurs de musique ne doivent pas oublier que M. Lehmann donne un concert à son bénéfice demain dimanche à Carrollton.

COUR CRIMINELLE.

John Craft est accusé de séduction sur la personne de Mad. E. Fletcher.

Après l'audition des témoins, le jury a déclaré l'accusé non coupable sans délibération préalable.

La Cour du Recorder Baldwin a été presque exclusivement occupée hier par des *loafers* de toutes les nuances. La plupart ont été emprisonnées pour quelques jours comme vagabonds.

M. Charles Johnson, ou Robert Lilly, ou J. B. Jordan, car ce Monsieur paraît avoir un assortiment de noms de réserve, est accusé de faux et d'escroquerie. Il paraît que le 3 mai 1840, il obtint de M. Kider $600, en se disant propriétaire d'un *flat boat* et en fournissant comme sécurité un connaissement de produits de l'Ouest endossé par lui à l'ordre du prêteur. Avec la même manœuvre il obtint quelques jours après $300 de M. Maher, rue Poydras, après quoi il quitta la ville. Employant à Louisville pour des actes de la même nature il est parvenu à s'échapper, mais ayant été reconnu à son arrivée ici par M. Maher il a été arrêté. Comme on a des raisons de penser qu'il aura à répondre à d'autres chefs d'accusation, le Recorder a ajourné son examen définitif.

[illegible] à Mme. Smith rue de la Douane, No. 47. Renvoyé à la Cour Criminelle.

Poids du pain.—D'après l'ordre de la Mairie, les boulangers devront donner, durant la semaine prochaine, quarante et un onces de pain pour dix cents. Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents devront peser 35 pour cent en sus, c'est-à-dire 41 1/2 onces.

On lit dans le *Feliciana Whig:*

Nous apprenons que M. Timothy Zacharie, citoyen recommandable de la paroisse de Ste. Hélène, s'est noyé il y a quelques jours de la rivière Amite, près de *Dennis Mills,* en voulant se baigner. Son corps a été retrouvé le lendemain.

MEURTRE.

"Un meurtre horrible a été commis dernièrement dans la paroisse de Ouachita, à environ 15 milles de la ville de Monroe. Un individu nommé Warren Parker, avait, il paraît, loué une pièce de terre de William Graves, et ce premier et le défunt, Mr. Tarlton Evans, faisaient récolte ensemble. Une altercation s'étant élevée entr'eux, Parker se glissa vers un endroit où se trouvait le fusil de Evans, et s'en étant emparé, il lui ordonna de sortir du clos. Evans s'y refusa, et Parker fit alors feu sur lui et l'atteignit au bas-ventre. Evans, malgré sa blessure qui était mortelle, poursuivit son assassin, avec un marteau à la main, à une distance d'environ deux cents yardes. Il mourut quelques heures après, laissant une famille intéressante déplorant sa perte, et dont il était le seul soutien.

"Parker avait des amis qui lui fournirent des armes et un cheval pour favoriser sa fuite. Cette affaire, dit la gazette de Monroe, qui avait d'abord causé une grande commotion parmi notre population, est maintenant presque entièrement oubliée.

"Un meurtre à peu près semblable a été commis, il y a environ un an au Bayou Chêne, dans la paroisse St. Martin, et le meurtrier jouit encore de sa liberté. N'est-il pas du devoir du gouverneur de lancer sa proclamation offrant une forte récompense pour l'arrestation des coupables ?"

Gazette des Attakapas.

Nous voyons dans le *Monroe Olive Branch,* qu'un nommé B. F. Hawkins, accusé de vol, s'est évadé de la prison de la paroisse de Ouachita; il paraît qu'il a limé ses fers et les barreaux de sa prison.

On lit dans le Courrier d'hier;

"JAMAIQUE—Nous devons à l'obligeance des amis des journaux de Kingston jusqu'au 3 de ce mois.

"Le Royal Gazette donne les détails d'un atroce attentat dont le capitaine du brick Cicero de Baltimore et un de ces matelots ont été victimes, à la rivière Cardi, qui a son embouchure dans le Golfe de San Blas (Mexique.) Le 7 juin, dans la nuit, deux hommes de l'équipage portèrent plusieurs coups de couteau à un autre matelot qu'ils jetèrent ensuite à l'eau.

"Le capitaine entendant du bruit se leva précipitamment ainsi que le second et le subrécargue et courut au gaillard d'avant, où il fut blessé grièvement au cou. Ensuite les mutins mirent à la voile; mais, après avoir été au large revinrent s'échouer; et se sauvèrent dans l'un des canots du brick, qui a été remis à flot plus tard.

"Les autorités de la Jamaïque ont engagé le passage d'un grand nombre de blancs vagabonds dont elles veulent, dit-on, faire présent à quelque point des Etats-Unis."

VARIÉTÉS.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 24 mai.

Devant l'Académie des sciences, les produits des beaux-arts ne sauraient marcher de pair avec les faits industriels ni avec les théories scientifiques. Cela doit être. Si en effet les arts venaient envahir cette compagnie essentiellement sévère et savante, que deviendraient les attributions de sa gracieuse sœur de l'Institut, qui se réunit sous les auspices de Jean Goujon, de Lesueur et de Grétry ? Cette pensée nous est venue en contemplant divers essais artistiques qui ont été récemment soumis au jugement de l'Académie des sciences, et desquels nous parlerons assez peu, parce qu'ils appartiennent à un genre mixte, qui n'est point de l'art et qui n'est point de la science. On pressent qu'il est question des nouveaux produits de la photographie, champ immense et fécond, que les découvertes de MM. Daguerre, Bayard, Talbot et Jacobi nous ont ouvert. On nous montre une foule de jolis produits, une foule de tentatives plus ou moins heureuses pour obtenir des paysages et des portraits; et puis à tout cela, il manque la vie, la couleur, la poésie de l'art et, surtout, sous le point de vue matériel, il manque la chaleur des tons, la lumière, le jour, qui font les trois quarts de la peinture. D'un autre côté, on ne présente aucun système, aucun travail théorique proprement dit, rien qui touche au problème fondamental, lequel consiste à déterminer comment les rayons du soleil nous arrivent de si loin pour affecter les préparations d'iode, qui sont un produit sorti des eaux des mers. Tout ceci est donc incomplet sous les deux points de vue, de l'art et de la science.

Cette remarque préliminaire et un peu critique ne doit point nous faire dédaigner le nouvel aspect qu'a pris l'art photographique sous les mains habiles de M. Fizeau. On assure qu'il a obtenu des effets de gravure vraiment étonnans, et que le pinceau du Lorrain se trouve ici, où par les paysages que la lumière elle a tracés. Il faut attendre sur ce point l'opinion des artistes; car jusqu'ici les dessinateurs qui devaient obtenir de si grands avantages de l'invention photographique n'en ont point retiré des fruits bien réels. Les plaques forment un bagage un peu embarrassant; les papiers sensitifs ont un excès de sensibilité qui les même très loin lorsqu'on les expose au jour. Foule de dessinateurs et surtout la majorité des touristes sont en conséquence revenus à l'ancien régime du crayon ou de la plume.

Toutefois les procédés de M. Fizeau et les produits qu'il en tire ont été justement admirés par l'Académie. Il y a dans les idées de ce physicien-artiste un mélange ingénieux. Il convoque les deux forces électriques et lumineuses pour amener un seul résultat. Entre ses mains, les plaques daguerriennes, soumises à l'action d'un couple voltaïque, dont elles font elles-mêmes partie, se couvrent d'une pellicule de cuivre, qui se moule sur les traits photographiques et qui finit par vous donner un tableau d'un effet puissant et qu'il n'est pas facile de dénommer. Ici, ce sont les molécules de cuivre électrisé, qui viennent donner un corps et une figure à l'ébauche de la lumière. Tout ceci n'est point clair, et nous ne le présentons point comme tel. Mais pour ceux qui se lasseraient enfin de ne regarder ces tableaux que comme un spectacle indéchiffrable, nous ajouterons que l'on conçoit que les molécules du cuivre décomposé de sa solution saline et transportées par l'électricité, se placent sur les traits daguerriens avec plus ou moins de facilité, selon l'impression que l'iode aura reçue.

Il y a là un phénomène moléculaire qui fait dépendre le dépôt du cuivre voltaïque de l'état de la plaque influencée par les rayons de lumière; comme ce dernier fut affecté d'une manière quelconque les molécules de l'iode et du mercure, il est très probable qu'elles se trouvent aussi disposées d'une manière différente en face de la force électrique. Or, cette *manière différente* est ce qui ce constitue le dessin. Dès lors ce dernier se trouve rendu. Il faut d'ailleurs reconnaître l'idée heureuse par laquelle M. Fizeau a confié à la pile de Volta la mission de renforcer l'action du soleil; ce ne sera que par des artifices de ce genre que l'on parviendra peut-être à pénétrer dans le dédale de choses aussi mystérieuses que la nature de la lumière et celle de l'électricité.

Le deux forces, combinées ainsi pour produire des effets d'art, ont été soumises à un examen intéressant par le professeur Delarive, de Genève, dans une note qu'il a transmise à l'Académie des sciences. Il s'est occupé de l'apparence curieuse de cette espèce d'arc lumineux, qui forme un pont étincelant entre deux morceaux de charbon placés aux pôles d'une très puissante pile et qui lancent une lumière que l'œil ne peut supporter. Ce physicien s'est assuré que l'arc lumineux est le résultat de l'incandescence portée au plus haut point des molécules de charbon que le courant transporte. Après avoir varié et après avoir commenté ce fait, le professeur Delarive en a conclu que l'électricité n'est point lumineuse par elle-même, et que, pour paraître telle, elle a toujours besoin d'une intervention de molécules pondérables. Tout ceci tend à faire descendre la foudre des régions poétiques où les artistes et le vulgaire l'avaient jusqu'ici placée. L'éclair devient quelque chose de très physique. Il ne peut briller qu'autant qu'il rencontre de la matière sur son chemin. Dans la théologie grecque, c'eût été presque impie. D'ailleurs on se demande si l'assertion du savant professeur de Genève, n'est pas détruite dans la jolie expérience de Bernouilli, par laquelle ce géomètre fit produire à l'électricité, dans le vide barométrique, un courant lumineux, vif et inépuisable.

Revenons maintenant à une question toute pratique, dont nous n'avions pu dire qu'un seul mot. Il s'agit de la voiture aérienne de MM. Andraud et Tessie du Motet, ou plutôt d'une voiture mise en mouvement par le ressort de l'air comprimé. Les inventeurs ont eu pour but seulement de constater que la force expansive de l'air appliquée à la traction produit la même régularité et la même vitesse que la vapeur, avec cet avantage immense, qu'on aura plus à porter avec soi les matières pesantes et encombrantes qui engendrent la force. Leur locomotive porte, outre son appareil, une charge de huit personnes; l'air, avant de se rendre aux corps de pompe qui font tourner les roues, passe à travers un régulateur, au moyen duquel il s'ouvre un passage qui s'agrandit à mesure que la pression baisse, de sorte que le choc de l'air puisse conserver toujours la même énergie et imprimer à la machine un mouvement égal; il paraît que les appareils pourront marcher tantôt à froid, avec de l'air comprimé seulement, et tantôt avec de l'air comprimé à chaud, c'est-à-dire avec de l'air dilaté par la chaleur. La locomotive très légère de l'aérodynamie, puisqu'elle n'a besoin ni de *tender* pour l'eau, ni de magasin de charbon, porte sous le train un récipient spécial d'air très comprimé, destiné à donner le coup de collier lorsqu'il s'agira de franchir une côte.

C'est ce que les inventeurs appellent le *cheval de montagne.* Ils pensent de plus que la simplicité de l'appareil est telle que leurs voitures à air passeront un jour des chemins de fer sur les routes ordinaires macadamisées. Comme on dispose de pressions énormes, qui n'ont de limite que la résistance des réservoirs et qui peuvent s'élever sans danger à trente atmosphères, on peut obtenir facilement un parcours de trois à quatre lieues sans r'approvisionner. Ce renouvellement de la force s'opérera au moyen de réservoirs placés de distance en distance sur le bord des chemins. Quelques secondes suffiront pour la charge des voitures à chaque relais. Voilà sans contredit un projet des plus extraordinaires, et, sauf l'idée qui est très heureuse, nous croyons que les gens sensés doivent surpendre leur jugement. C'est environ dans la même classe que nous rangerons les essais de M. Gaudin pour fondre et réduire les fils très minces et flexibles, la silice et les grès. Nous reviendrons sur ce que ses expériences ont de positif; car l'idée de changer nos pavés en tissus cristallins est réellement digne des contes des fées, et il faut craindre, en lui, de ces pareils programmes au milieu du public, de lui faire préférer le pays des chimères au terrain des véritables progrès.

Pour terminer cet article comme nous l'avons annoncé, nous ajouterons que dans la séance du 18, M. Arago a entretenu l'Académie de deux communications de MM. Tissier et Dupont, au sujet d'une propriété qui participe à la fois des sciences et des arts. Il s'agit d'une découverte qui consiste à reproduire en relief sur pierre les plus belles gravures en taille-douce en sorte qu'on peut ensuite en tirer des épreuves com[illegible]

[illegible] venir. [*Cour. et Fr.*]

A [illegible]

HAIL, wedded love! ....
(Milton)

Without the smile from partial beauty won
Oh! what were man?—a world without a sun!
(Campbell.)

L'amour est quelque chose de religieux, de sacré, une émanation de la divinité même, un accomplissement de la destinée de l'homme sur cette terre, un lien mystérieux et tout puissant entre deux âmes qui ne peuvent exister que l'une par l'autre.
(B. Constant)

Une année, une année passé comme un rêve,
Comme une feuille sèche et que le vent enlève,
Comme un souffle du soir dans l'ombre des bois forts,
Comme au cœur des vivans le souvenir des morts!
Une année a passé depuis l'heure fatale
Où, spectateur morose assis dans une stalle,
Au théâtre ébranlé par l'orchestre aux cent voix,
Chanté enfant, je te vis pour la première fois!
Calvé! Calvé chantait!... l'auditoire croule.
Comme une abeille sous des fleurs dont s'ouvre la corolle,
A ses lèvres, ravi palpitant suspendu:
Moi je n'écoutais pas... Haletant, éperdu,
L'œil humide, fixé sur un point de la salle
Je ne voyais que toi, douce Eve virginale,
Ange pur comme ceux que Raphael rêva,
Et qu'eût, amour, élevé Canova!...
Depuis, sous mes grands pins, aux ondoyantes voûtes,
Rêvant de toi, de toi la plus belle entre toutes,
Sur la mousse endormi, que de fois j'ai cru voir
Dans l'ombre étinceler l'iris de ton œil noir,
Œil noir que t'envieraient les filles des Antilles
Les filles d'Italie et des Chaudes Castilles,
Œil noir tout rayonnant des flammes du midi,
Que Velasquez eût peint et qu'eût chanté Sadi!
Que de fois, poursuivant mes promenades lentes,
A travers les buissons et les sauvages plantes,
Dans le calice frais d'une odorante fleur,
J'ai de bonheur ému, retrouvé ta couleur;
Des fleurs de ton chapeau, d'une étoile nouvelle
Dessinant à ravir ta taille svelte et frêle!
La nuit, ivre d'amour, que de fois, que de fois
J'ai cru t'entendre, en songe, avec ta douce voix,
Comme la houri brune aux poëtes arabes,
Me murmurer tout bas d'amoureuses syllabes!
Ah! si, dans l'avenir ne rêvant pas un nom,
J'avais conservé l'or dont le ciel me fit don,
Si, jeune homme, poussé par le vent du voyage
Je n'avais dévoré mon chétif héritage,
Si je n'avais au loin porté mes pas errans
Loin de la Louisiane et de nos vieux parens
Vagabond, secouant mes poudreuses sandales
Sur le pavé boueux des grandes capitales;
Ah! si, dans l'avenir ne rêvant pas un nom,
J'avais conservé l'or dont le ciel me fit don
Ce nécessaire pour que demandait Horace,
Si je ne vivais pas comme l'indienne race,
Comme un pâtre espagnol, comme un oiseau du ciel,
Nourri de la bonté du Dieu providentiel;
Hélas! si je n'étais, si je n'étais poète!
Si toujours dans mon cœur, dans ma fiévreuse tête,
Je ne sentais bondir et bouillonner sans fin
Les laves d'un volcan jamais, jamais éteint,
Et comme sur la mer les lames sur les lames,
Rouler des souvenirs, des images de femmes,
Si je pouvais enfin oublier, pour toujours,
Le premier ange aimé, mes premières amours,
Cet ange, au nom si doux que jamais je ne nomme
Enfant! si je pouvais dépouiller le vieil homme,
Si mon cœur s'inondait d'une étrange foi...
Je te dirais: oh! viens! je n'aimerai que toi,
Je n'aimerai que toi, toi, ma jeune Eve!
A mon noir horizon soleil qui se lève!
Viens!... Oh! ce que pour toi, chaste enfant, je ressens
Ce n'est point cet amour, fièvre ardente des sens
C... égoïste amour, à l'éphémère vie,
Qui meurt, en passion une fois assouvie;
Mais cet amour chrétien, amour paisible feu,
Rose mystique éclose au pur souffle de Dieu,
Qui, semblable à la fleur qui baigne une onde fraîche,
A sa racine au cœur, jamais ne se dessèche;
Mais cet amour de l'âme, la sainte union
Que célèbre en ses vers l'Homère d'Albion,
Amour immaculé, flamme sainte et divine
Dont brûlèrent Stael, Campbell et Lamartine,
Amour sans jalousie, et sans haine et sans fiel,
Qui commence sur terre et continue au ciel!

DOMINIQUE ROUQUETTE

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle Orléans, vendredi soir 23 juillet 1841.

Rien de nouveau depuis notre dernier rapport.

La chaleur a été moins grande, grâces à quelques orages que nous avons eu pendant le courant de cette semaine L'état sanitaire de la ville est toujours des plus satisfaisans. Le Mississipi est maintenant à 11 pieds au dessous de la marque ordinaire des hautes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 20 courant, Louisiane et Mississipi 90 balles, ce qui porte le total des arrivages depuis le 1er octobre à 791,444 balles contre 919,445 dans la pareille époque de la saison précédente. Expédié pendant le même espace de temps, pour New-York, 270 balles, faisant une réduction de 363 balles et laisse en mains y compris celles à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui 24,746 balles contre 36,159 à pareille époque de l'année dernière.

ETAT DU COTON

1840, 1 Oct. Stock en mains,		90770
Reçu les 3 derniers jours	9	
Précédemment,	784615	784444
		814172
Exporté pendant les 3 derniers jours	292	
Précédemment,	789145	789437
		24736

Le marché au coton pendant ces trois derniers jours a été dans le plus grand calme et des ventes de petits lots de 20 à 40 balles seront seulement effectuées, en somme les ventes s'élèvent à environ 50 balles. Les expéditions ont toujours lieu pour le compte des propriétaires et la qualité en pièce mières mains n'excède pas 1,300 balles. Nous n'avons aucun changements à signaler dans nos dernières cotes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	8	a 9 1/2
Ordinaire,	9 1/2	a 10
Bon ordinaire,	10 1/4	a 10 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	11 1/4	a 11 1/2
Petit courant et courant,	12	a 12 1/2
Bon courant	13	a

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	7 3/4	a 8 1/4
Ordinaire,	8 3/4	a 9 1/4
Bon ordinaire,	—	a
Bon ordinaire et petit courant,	—	
Petit courant et courant,	—	
Bon courant,	—	

TABAC—Le stock en première mains ne diminue que fort peu, cependant, le calme que nous avons signalé à notre dernier rapport a cessé un instant; nous pouvons aujourd'hui cotes les ventes à 190 boucauts, aux prix portés à nos dernières cotes. Les ventes qui suivent sont celles qui sont parvenues à notre connaissance. 78 boucauts de 4 à 6 cents; 12 de 4 à 8 1/2 et 38 boucauts dont la transaction n'a pas été publique.

Arrivé depuis le 20 du courant 210 boucauts, expédié pendant le même espace de temps pour New York 77 boucauts.

ETAT DU TABAC

1840, 1 Oct. Stock en mains,		3219
Reçu les 3 derniers jours	210	
Précédemment,	60190	60400
		63677
Exporté pendant les 3 derniers jours	77	
Précédemment,	47616	47693
		5032

SUCRE—Nous devions nous attendre par le stock peu considérable que nous avons sur place, au calme qui s'est manifesté depuis notre dernier rapport. Les ventes s'élèvent seulement à 120 boucauts aux prix portés dans nos dernières cotes, c'est-à-dire de 4 1/2 à 6 3/4 cents pour les qualités inférieures et supérieures. Les belles descriptions sont toujours en bonne demande.

MELASSE.—Les ventes de cet article ne se composent que de petits lots aux prix ordinaires portés à nos dernières cotes, c'est-à-dire de 21 à 22 cents par gallons Nous en avons entendu parler d'aucune affaire sur habitation.

FARINE.—Nous sommes forcés de signaler le même état de calme et d'inactivité que celui qui régnait à notre dernier rapport. Les demandes sont fort rares et encore n'ont-elles lieu que pour ce qui est nécessaire à la consommation. Les autres marques de superfine se vendent en détail à $4 87 et nous cotons les autres marques de $4 12 1/2 à $5 50. Il y a une grande quantité de farine aigre en main que l'on offre à $3 37 1/2 par barils.

PRODUITS DE L'OUEST—Les articles de toutes les descriptions sont généralement dépréciés et nous n'avons absolument rien à ajouter à ce que nous avons signalé dans nos derniers rapports.

WHISKEY—Le marché est dans un parfait état de calme, le rectifié est librement offert sur la Levée à 19 cents par gallon, beaucoup d'acheteurs ont même refusé de transiger à ce dernier prix.

CAFE—Il n'y a aucun changement à signaler dans cet article. Les ventes sont toujours excessivement limitées. Nous cotons maintenant: le Havane, première qualité de 11 1/2 à 11 3/4 cents par lv, qualités inférieures de 10 à 10 3/4 cents par lv. Rio de 11 à 11 1/2 cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il y a eu cette semaine d'assez fortes demandes surtout pour les habitations. Ces demandes n'ont généralement lieu que dans les articles venant du Kentucky, les autres descriptions sont calmes. Nous cotons comme suit: Kentucky 27 à 28c.; Indiana 26 à 27c; Ecosse 12 1/2 à 14c; Kentucky 11 1/4 à 12 1/2c; du Nord de 9 à 10c. pr lv.

CHANGE—Le peu d'affaires qui s'est fait soit sur place soit pour l'extérieur et pour l'étranger, a fait tant soit peu diminuer notre change: nous cotons maintenant: Sterling de 10 à 12 1/2 pour cent prime. France 5 47 1/2; traites sur New-York à 60 jours de 3 à 3 1/2 pour cent prime, de à vue nominal à 4 pour cent prime.

FRET—Il ne s'est fait que fort peu de choses dans ce département; nous renvoyons aux cotes ci-après:

FRET.

Coton pour Liverpool	7/16 à 1/2
Do de Havre,	7/8 à cts.
Do de New York,	$1, 25 par balles
Do de Boston,	1 1/2 à —
Tabac pour Cowes,	45 à —
Do de Londres directement	45 à 6 d
Do de New York,	1 00 à 5 00
Do de Boston,	5 50 à
Do de Philadelphie,	60 à 00

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Le négresse PATSY, partie maronne depuis un mois environ, taille moyenne, teinte complexion, ayant près de la bouche une cicatrice très apparente, parlant seulement l'anglais, et se tenant habituellement au lac Pontchartrain où elle a été loin pendant long-temps. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la fera découvrir, ou la ramènera à CANTIN, DABAN & Co., 11, rue St. Louis
24 juillet—3

VINS DE BORDEAUX.

20 TIERÇONS blanc Barsac 1837.
20 do de haut Sauterne 1834.
20 do. Haut Barsac, 18[illegible].
20 do [illegible], haut Sauterne en 1/2 bouteilles.
200 St. Julien supérieur à $3 1/2.
Le tout garanti pur et de qualité excellente pour le prix, au coin des acheteurs.
24 juil—3 Rue St. Louis No. [illegible], entre Chartres et Levée.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Dunlap, Gordon, Boston,

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Star, Boston, des Passes.
Bateau de remorque Phenix, Aymbile, des Passes.
Navire Lucy Wright, Long, de Damaris.
Barque Collins, Haynes, d'Ettres.
Goelette Wm. Ladd, Wymore, de la Havane
Goel. Maria, Tucker, de Galveston.
Goel. Emblem, Brown, de Cedar Key.
Goel. Bolina, Hiller, de Tampa Bay.
Steamer Norma, Anderson, de Vicksburg.
Robt. Fulton, Hooper, du Bayou Sara.

A VENDRE à ce bureau et chez MM. les libraires Français.

LE GENDRE,

Par M. Chas. De Bernard.

Feuilleton publié à Paris dans le Siècle et reproduit par l'Abeille.

Prix .... 63 cents

AVIS.

IL a été perdu hier soir, 23 juillet, dans la rue St. Philippe entre Condé et Levée, un portefeuille contenant environ $110 en billets de banque et un chèque à mon ordre de $100 sur la banque des Améliorations, et un billet à mon ordre de [illegible] divers papiers qui ne peuvent être d'aucune utilité qu'au propriétaire. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau de l'Abeille et recevra une récompense honnête.
24 juil—1 J. DEVRON.

AU PUBLIC.—Il est venu à la connaissance du propriétaire de la manufacture de cigares connue sous le nom de "La Estrella Habanera" que sous cette dénomination l'on vendait des cigares en cette ville; afin de l'empêcher la fraude et le tort qu'on lui fait en cela, il prévient le public que les caisses de cigares qui ne portent pas sur le coté et au dessous une étiquette avec sa propre signature par écrit, ne sont pas de sa manufacture.
24 juil—3 JACOBO YOLESIAS Y PARDO, Propriétaire dudit établissement.

NOURRICE A LOUER.—Une jeune négresse, saine et ayant un enfant naissant. S'adresser à l'imprimerie de l'Abeille. 21 juil—2

CIGARES—25 milliers cigares de la Havane, de la nouvelle fabrique de "Louisiana", en débarquement de l'Oneas, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, rue Toulouse

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, rue Toulouse. 24 juil

SUCRE de la Havane.—Quelques lots en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, Toulouse. 24 juil

CHOCOLAT de Nott, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

BLANC de baleine—[illegible] à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

CHANDELLES de suif—[illegible] à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

SAVON—[illegible] à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

FEVES blanches—30 barils à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

CIDRE en caisses—100 caisses à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

BEURRE—quelques barils à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

CAFE de Rio—400 sacs en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 juil

CLOUS—120 barils à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 juil

RIZ—De bonne qualité à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 juil

TOILE à draps—30 balles [illegible] en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 juil

EAU de vie—30 demi et quarts de pipes des meilleures marques à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins. 24 juil

CAFE de Java—Un petit lot à vendre par STETSON & AVERY, 30, rue Gravier. 24 juillet

TOILE et corde d'emballage—[illegible] pièces toile du Kentucky, [illegible] d'Ecosse, [illegible] du Nord à vendre par STETSON & AVERY. 24 juillet

TOILE écrue—[illegible] balles [illegible] & Brown, [illegible] à vendre par STETSON & AVERY. 24 juillet

JEANS en coton blanches pour le marché, à vendre par STETSON & AVERY. 24 juillet

PORC—1000 barils mess, M. O. Inspecté, [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 24 juillet

TOILE et corde d'emballage [illegible] corde du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 24 juillet

LINSEYS—7 balles Linseys à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 24 juillet

SAINDOUX—300 barils à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 24 juillet

PERDU plusieurs jours—[illegible] mantille noire. Une forte récompense sera donnée à qui la remettra à CANTIN, DABAN & Co., 11, rue St. Louis. 24 juillet—1

CONSERVES de Joseph Colson—[illegible] en grandes et demi boites: [illegible] de mais, concombres, [illegible], [illegible] au jus, asperges, [illegible] de fruits assortis, Haricots verts, Pêches assortis, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 juillet

CIGARES—20,000 cigares de la Havane, diverses qualités, en débarquement du brick [illegible], à vendre par J. M. CABALLERO, 24, Vieille Levée. 24 juillet

CHAMPAGNE—100 paniers de champagne [illegible] Lambert & Co, Avize à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 juil—6

FOIN—50 balles de qualité supérieure, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 24 juil

FARINE de Mais—100 barils [illegible] à vendre par THAYER & CUSHING. 24 juil

TOILE d'emballage—40 pièces de [illegible] par TUFTS & HOBART, 29, rue de la Douane. 24 juil

FICELLE en ballots, à vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

SAVON A vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

EAU de Vie et Genièvre, à vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

BŒUF prime à l'inspection, à vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

CHANDELLES de suif et blanc de baleine, à vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

HUILE. A vendre par TUFTS & HOBART. 24 juil

TOILE A VOILE. Un grand assortiment de Russie, d'Angleterre, et [illegible] à vendre par WOOD & SIMMONS. 24 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concerneront, salut—[illegible] [illegible] Lombat de la ville de l'Etat de New York [illegible] des ventes faites par Hewlett et Cenas [illegible] commissionnés, la propriété ci-après décrite, adressé au greffier de cette Cour [illegible] [illegible] acte de la législature de l'Etat de la Louisiane [illegible] des ventes judiciaires, approuvée le [illegible] [illegible]

[illegible] Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane, et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans [illegible] [illegible]

24 juillet—3 en 30j F.D. GARDERE, Greffier.

ALCOHOL en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins. 23 juil

SUCRE—Quelques barils en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins. 23 juil

MORUE en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins. 23 juil

LARD—78 barils [illegible] jambons [illegible] en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 23 juil

PORC mess prime à l'inspection à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 23 juil

BŒUF—200 barils à l'inspection à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 23 juil

JAMBONS enveloppés à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 23 juil

BANQUE D'ORLEANS—Le 23 juillet 1841—[illegible] traites à vue sur New York et Philadelphie. A. C. CLANSWORTH, caissier. 23 juil—4

TOILE d'emballage d'Ecosse, [illegible] 42 pouces en magasin à vendre par WILLIAM FREHN, 40 Douane. 23 juil—6

CORDAGES—Un assortiment des meilleures qualités et de toutes les dimensions continuellement à vendre par KOHN, DABAN & Co. 22 juil

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre par KOHN, DABAN & Co. 22 juil

FIL d'emballage—Un assortiment [illegible] en mains et de toutes les dimensions à vendre par KOHN, DABAN & Co. 22 juil

SUCRE DE MUSCOVADO [illegible] KOHN, DABAN & Co. 22 juil

IMPRESSIONS,

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODÉRÉS.

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.

DERNIÈREMENT reçu par le bâtiment Bourbon, du Havre, un nouvel assortiment de graines de jardin qui laissent à désirer reçues par le soussigné et que je crois qui forment le plus bel assortiment qu'il ait jamais eu en cette ville, des graines sont garanties de première qualité et comprennent entr'autres toutes les variétés de graines de choux, en et de laitue de France, étrangères par la poste dans des caisses.

Pour la vente, s'adresser au soussigné, rue du Canal, No. 60.
21 juil—2 F. NEWMAN.

JOLIE MAISON A LOUER POUR LA SAISON.

ON LOUERA pour la saison et pour un prix modéré, une jolie maison située à Mandeville, faisant face au lac. Elle se compose de deux grands appartements, deux cabinets, deux cuisines, écurie &c. S'adresser à M. Pre. Tréjar, à Mandeville.
21 juil—5

TRAITES à vue sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 11, Bank Place. 21 juillet

TRAITES sur New York, à 60 jours de vue, à vendre au choix au gré des acheteurs par VAN WYCK & Co. 11, Bank Place. 21 juillet

CHAPEAUX—16 caisses chapeaux [illegible] de Russie en débarquement du navire Louisa, à vendre par FROST & Co., 8, rue de la Douane. 21 juillet

DENIMS—10 caisses [illegible] du brick Grand Turk, à vendre par FROST & Co., 8, rue de la Douane. 21 juillet

TRAITES sur Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par J. D. DENEGRE. 21 juillet

TRAITES sur Philadelphie, à 60 jours de vue, payables à New York, à vendre par J. D. DENEGRE, 1, rue de la Douane.

MONNAIE de l'Illinois et du Kentucky, à vendre par MERLE, SEVILLE & Co, 39 rue de la Commune. 21 juil

CHARBON—Quelques boisls de charbon d'Angleterre d'excellente qualité et en bon ordre, à vendre par ALEXANDER GOW, 30 Bienville. 21 juil

TOILE et corde d'emballage—300 pièces toile Dundee, 42 pouces, 300 do du Kentucky, 300 rouleaux cordes du Kentucky, en débarquement, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 56 Camp. 21 juil

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc qualité supérieure, en débarquement, à vendre par CANTIN, DABAN & Co, 11 & 12 St Louis. 21 juil

PURIFICATEUR PECTORAL—4,000 bouteilles reçues par le Talma, à vendre à la pharmacie de J. METOYER, 30 Royale. 21 juil

FOULARDS—2 caisses nouvelle mode, à vendre par STETSON & AVERY, 30 Gravier. 21 juil

PAPIER de Texas—[illegible] piastres papier de Texas, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 77, rue Royale.

160 Caisses sucre blanc de la Havane, [illegible] caisses café Havane, 1re qualité, [illegible] tabac du Havane, [illegible] vin Rouge de Catalogne, [illegible] milliers cigares, Regalias, Cabanas, &c [illegible] vin de Porto, [illegible] vin de Madère, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co.

CHAUX fraîche de Thomaston—600 barriques chaux provenant du chargement du brick [illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK, [illegible] Douane. 23 juil

CAFE de la Havane première qualité, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 30, rue de la Commune. 23 juil

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et brut, première qualité, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 30, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane. Un assortiment [illegible] de cigares tels que Regalias, Cazadores, [illegible] à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 30, rue de la Commune.

CLOUS—230 barriques du brick Archibald, et de la barque Mary, grandeurs assorties, à vendre par WM HENRY FULLER, 23 Poydras.

HUILE de sperme, de poisson et [illegible]—[illegible] gallons, en [illegible] WM HENRY FULLER, 23 Poydras.

SAVON—[illegible] caisses savon de Boston et de New York, des meilleures marques et de première qualité, à vendre par WM HENRY FULLER, 23 rue Poydras.

THÉ impérial et poudre à canon, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

[illegible] de vieux gouvernement en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

HUILE pure de lin [illegible] et baleine rousse et blanche, en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

LIQUEURS du pays en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins.

BRIQUES—70,000 briques de Baltimore et d'Angleterre, à vendre en quantités au gré des acheteurs par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

CHAUX à plâtrer en barils [illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

EAU DE VIE ET GENIÈVRE—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

CANEVAS—[illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

TOILE A DRAP DE RUSSIE—100 balles, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

TOILE—[illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

BLANC de Baleine—[illegible] caisses en débarquement du Grand Turk, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, rue de la Douane.

AVIS—Les chars du chemin de fer de Clinton et de Port Hudson, [illegible] entre Clinton, Port Hudson et Jackson [illegible] TUFTS & HOBART, 29 Douane.

BLANC DE BALEINE [illegible] TUFTS & HOBART, 29 Douane.

A VENDRE [illegible] du Navire Talma [illegible] VICTOR ROUMAGE.

[illegible] VICTOR ROUMAGE.

A VENDRE par le soussigné [illegible] VICTOR ROUMAGE. 20 juil

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Palma—[illegible] HERBAULT & FRERES, 20, rue Bienville. 20 juil

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co, 36, rue Vieille Levée.

POMMES—100 [illegible] en débarquement, à vendre par CHAS. DOANE, 69, Poydras.

PORC [illegible] à vendre par CHS. DOANE, 69, Poydras.

THÉ—[illegible] 13 lv. poudre à canon, à vendre par CHAS. DOANE, 69, Poydras.

SEL—1000 sacs de sel de Liverpool, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 36 rue Bienville.

GRAND assortiment de bas de chaussettes [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

QUATRE-VINGTS demi et quart de pipes d'eau de vie [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 36 Bienville.

CHANGE SUR FRANCE, à vendre par A. ST. GEORGES, 29, rue St. Louis. 20 juil—1

SAINDOUX—300 barillets en bon état, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 15, rue Poydras.

PORC—100 barils à l'inspection et à vendre par BENJ. DOUGLASS, 15, rue Poydras.

SEL—600 sacs de sel des Iles Turques à vendre par BENJ. DOUGLASS, 15, rue Poydras.

JAMBONS enveloppés pour familles à vendre par BENJ. DOUGLASS, 15, rue Poydras.

WHISKEY Commun—175 barils à vendre par BENJ. DOUGLASS, 15, rue Poydras.

PEINTURES—30 barillets blanc de plomb, [illegible] peinture noire et de vert, à vendre par B. WALLS, 28, rue Gravier.

AMANDES—150 caisses douces et 150 amères à vendre par B. WALLS, 28, rue Gravier.

CIGARES pour Habitation—[illegible] à vendre par B. WALLS, 28, rue Gravier.

GENIÈVRE de Hollande—5 pipes à vendre par B. WALLS, 28, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—10 demi pipes à vendre par B. WALLS, 28, Gravier.

[illegible]—50 douzaines, à vendre par B. WALLS, 28, Gravier.

TRAITES sur Louisville à vendre par J. VAIRIN & Co.

TRAITES sur Baltimore—à vendre par J. VAIRIN & Co.

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux. Gravures en acier représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c. Collection complète de gravures coloriées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & G. VIGNAUD, 42, rue de Chartres.

CIGARETTES [illegible] de Mendoza, à vendre par J. M. CABALLERO, Vieille-Levée.

SAINDOUX—200 barillets en bonne condition, à vendre par J. VAIRIN & Co.

LARD—100 barils qualités assorties, à vendre par J. VAIRIN & Co.

WHISKEY—300 barils rectifié, à vendre par CHS. BYRNE, 166, Tchoupitoulas.

LARD, [illegible] et quarts de barils, à vendre par CHS. BYRNE, 166, Tchoupitoulas.

HECHLER & ETIEN, NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible] coin de la Commune et Tchoupitoulas. Ils reçoivent en magasin toutes sortes de marchandises [illegible]

PAROISSE D'ORLEANS [illegible]

Par ordre de la Cour. W. [illegible]

[illegible] LTON.

Dimanche, 25 juillet 1841.

GRANDE ATTRACTION

AU BENEFICE DE M. LEHMANN.

Superbe feu d'Artifice, par M. Mourgues, Ascension d'un ballon de [illegible].

GRAND CONCERT.

FEUX DU BENGAL.

Programme du Concert.

1o. Grande ouverture, de Rossini.
2o. La Poste Royale, quadrille de Musard
3o. Les Amies, valse de Lehmann.
4o. Air de la Bayadère, d'Aubert.
5o. Air de Domino Noir, d'Aubert.
6o. Quadrille de Carnaval, de Colani

Seconde Partie.

1o. Grand Chœur du Pré aux Clercs, d'Hérold
2o. Air de la Norma, de Bellini.
3o. Grand Air du Domino Noir d'Auber.
4o. Le Tigre, quadrille de Bost.
5o. La Belle Gabrielle, valse de Strauss
6o. Grand Galop [illegible], de Lehmann.

A 7 heures précises, ascension du Ballon, durant laquelle on jouera la [illegible].

Feux du Bengal et Soleil.

Deux superbes pièces d'Artifice.

Le concert sera terminé par le grand galop Monstre Infernal, dans lequel on entendra le son des cloches, le bruit des grenouilles, du tonnerre, des castagnettes, triangles, chaînes, grelots, détonations de pistolets, pétards, tous de l'orchestre, &c.

Le concert commencera à 5 heures et l'exhibition après l'arrivée des chars de huit heures et demie.

Les billets de faveur ne seront pas reçus. On ne pourra être admis au concert avec les billets du vaudeville qui se donne à l'Hôtel de Carrollton.

Il y a mauvais tems le concert sera renvoyé au dimanche suivant 24 juillet

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Conseil de la Municipalité No. 1 de la Nouvelle-Orléans. *Séance du Lundi, 19 Juillet 1841.*

RESOLU, que le maire soit et demeure autorisé à faire avertir pendant quinze jours dans le Courrier et dans l'Abeille en anglais et en français, le concert pour les réparations à faire à l'Hôtel de Ville conformément à son devis, lequel contrat sera adjugé au rabais sur des propositions cachetées qui seront déposées au Conseil Le dit travail sera payable sur les mandats du Maire, à six, neuf et douze mois, après que l'ouvrage aura été achevé, approuvé et accepté par le Voyer de cette corporation.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 juillet 1841.
[Signé] WM. FREBET, Maire.
Pour copie conforme, S. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS } Le 21 Juillet 1841.

AVIS aux Entrepreneurs.—En vertu de la précédente résolution du Conseil de la Municipalité No. 1, adoptée le 19 juillet courant, avis est que le présent donné, que des propositions cachetées pour le travail ci-dessus spécifié, seront reçues par moi pend. nt quinze jours, à compter d'aujourd'hui.
22 juillet—15 WM. FREBET, Maire.

LE Soussigné désirant rendre résider dans le carré de la ville, offre à vendre à l'amiable.
1o. Une barouche en bon état, avec double harnais
2o. Une paire de chevaux allant à la voiture ou au cabriolet; (on vendra le tout ou bien en un assortiment.)
3o. Un mulâtre nommé GILBERT, âgé d'environ 29 ans, excellent cocher, plein-pied garanti.
4o. Et une propriété située au faubourg Marigny, rue Bagatelle entre Amour et Bons-Enfans, consistant en une maison briquetée entre poteaux, composée de quatre chambres, de 2 cabinets et galerie, et en trois autres bâtisses construites en briques et couvertes en ardoises, dont l'une à étage contenant trois chambres à domestiques, une écurie pour deux chevaux, avec magasin à foin et à mais, les deux autres servent de cuisine, chambre à repasser, citerne &c. Le tout construit sur un terrain de trente pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou à son étude, Passage de la Bourse. FELIX PERCY.
23 juil—M 23, 24, 26

A VENDRE.

UN fond de Perruquier Coiffeur, bien achalandé et situé rue St. Pierre no. 16, entre Condé et Levée, également un petit mobilier; le tout en bon état et avantageusement. S'adresser pour les conditions ou pour plus amples informations sur les lieux. 22 juil—6

ON a besoin d'un bon jardinier, à même de pouvoir diriger les travaux d'une petite ferme. S'adresser à R. A. LEFEBVRE & Co, 13, rue Toulouse. 16 juil

A VENDRE en débarquement du navire Talma, en face de la rue des Ursulines (venant de Bordeaux) 12 quarts de pipes vieille eau de vie Cognac, fine champagne (1830) R. A. LEFEBVRE & Co, 13, rue Toulouse. 16 juil

ON a besoin de 1000 sacs gros sel de Liverpool. S'adresser à bord du steamer *acadien* en [illegible] CHARLES DOANE, 69, rue Poydras. 16 juillet

PORC, Jambons, toile d'emballage, &c. &c. à vendre par les soussignés.
100 barils porc mess inspecté, 183 de jambons enveloppés, qualité supérieure, 20 do do non enveloppés, do do 300 pièces toile d'emballage du Kentucky, 400 rouleaux corde, 15 balles ficelle, 1000 sacs de sel, 300 caisses savon, 15 balles guenière américain, 5 pipes de 4 1/2 pipes eau de vie américaine, 62 caisses huile Wheat. LAUVE BROTHERS, 20, Vieille Levée. 30 juin—1 m-4

50 BALLES toile à drap, 50 caisses blanc de baleine, 50 do de Montézuma, [illegible] de sardines, 100 paniers de champagne, 200 caisses vin [illegible], 70 do savon de manufacture, 26 do plomb en lingots, 200 do clous assortis, 500,000 cigares américains, 200 barils eau de vie et genièvre du pays, 75 barils eau de vie pêche et whiskey du Monongahela, en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins.

TOILES—Les soussignés ont en vente: 3/4 toile à chemises, en pièces et 1/2 pièces, qualités assorties. 3/4 et 6/4 Bretonnes, do do do. 3/4 et 7/8 de Pontillé, do do do. W. C. HEWES & Co., rue Natchez. 24 juin—1 m

A VENDRE par les soussignés dans leur magasin pour clore une consignation:
15 paniers grand-port d'Angers, [illegible] 15 caisses vin rouge de Chambertin, do 10 caisses vin rouge Pomard, do 5 barils vin de Porto, do
R. A. LEFEBVRE & Co, 13, Toulouse. 16 juil

A VENDRE, d'une belle maison, des consignées à cieux de Saint [illegible] rouge, [illegible] garanti [illegible] Lucena (Madère) [illegible] Un bel assortiment de vins vieux en barriques, demi-barriques et en caisses de diverses marques [illegible]. Une quantité de demi-jeanes vides. R. A. LEFEBVRE & Co, No. 13, rue Toulouse. 16 juil

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous sont priées de vouloir bien entrer en règlement de celle-ci, d'adresser à MM. Benson, Hollandes & Co., rue du Camp No. 16. HOLLANDER & BRAUN. 21 juin—20

BANQUE DES MARCHANDS.

CETTE institution tire à vue sur New-York. R. COPLAND, caissier. 14 juillet—6

JEANS & Linseys du Kentucky à vendre par FRANKLIN & HENDERSON. 14 juillet

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON. 14 juillet

PERDU ou égaré—Un billet tiré par Thomas B. Winston en notre faveur, en date du 1er juillet 1841 à 90 jours de date, de la somme de $310 67 1/2 cts, c'est-à-dire cinq cent dix huit piastres et [illegible]. Nous prévenons le public de ne pas négocier ce billet et de nous le renvoyer en pas moindre que nous l'avons [illegible] [illegible] sera donnée une récompense à celui qui l'apportera au bureau. PRIESTLEY & BEIN, 19, nouvelle Levée. 16 juillet

LA société qui existait entre MM Dumontel Guisnan & Co, et Monsieur Charles Dubroque, par acte d'arrangement passé devant [illegible], est dissoute, à partir de ce jour, d'un commun accord. M. Dumontel reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société [illegible] A. Dumontel & Co., 15, rue Conti.
Nelle. Orléans 15 juillet 1841. 16 juil—6

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites intérieures de la 2me Municipalité, sont prévenues que le receveur des taxes sur les propriétés foncières et les taxes pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841. J. F. DU GARRY, Trésorier de la 2me Municipalité. 17 mai—3m

TRESORERIE DE LA 2me. MUNICIPALITE.

CONFORMÉMENT à la résolution adoptée par le Conseil en sa séance du 6 du courant, je préviens les contribuables débiteurs de cette Municipalité pour taxes arriérées dues sur propriétés foncières et esclaves depuis les années 1836, 1837, 1838 et 1839, qu'en outre que si la réclamation [illegible] qui ne payeront [illegible] [illegible] payé à l'expiration de ce terme [illegible] les mains du Shérif pour faire suivre conformément à la loi, toutes les propriétés qui doivent. J. F. DU GARRY, Trésorier de la 2me. Municipalité. 12 juil—20

LES Soussignés ayant pris, ce jour en société, M. Henry Clapp Jr. continueront les affaires de commission et d'encan, sous la raison de Hall, Bein & Clapp. J. HALL & A. B. BEIN. 1er juillet.

LETTRES DE CHANGE.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1841.

CETTE BANQUE tire sur Paris et Londres. G. WILTZENBERGER, Caissier. 17 juin

LA Banque de Commerce tire sur Londres et Paris, sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis. GEO. G. HALL, caissier. 12 juin

TRAITES sur Philadelphie—Traites à vue et à 60 jours de vue, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 19 juil—6

TRAITES SUR PARIS à vendre par GEO. ACHAS URQUHART. 17 juil—3

CHANGE—Traites sur l'Angleterre et New-York, à vendre par KOHN, DABAN & Co. 6 juil 30, rue Bienville.

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 8 juil

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, Toulouse. 7 juil

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 36, rue Bienville. 7 juil

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 71, rue Toulouse. 23 juin

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 22 juin—10

LETTRES de change sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co., rue Natchez. 1er juil

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 36, rue Bienville. 1 juillet

LETTRES de Change sur New York, à vendre par THAYER & CUSHING, 30, Gravier. 1er juillet

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, rue Toulouse. 30 juin

TRAITES sur New-York, à soixante jours, à vendre par HUGO C. OELRICHS, 110, rue Bienville. 30 juin

ESPECES.

ESPECES—5000 piastres en espèces à vendre par GINN & DUNN, 64, Nouvelle Levée. 12 juillet

DOUBLONS mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, 24, Vieille-Levée. 15 juil

ESPECES—Quelques milliers de piastres mexicaines, à vendre par CANTIN, DABAN & Co, 11, St. Louis. 6 juil

DOUBLONS espagnols et mexicains [illegible] à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 6 juil

ESPECES—24,000, à vendre par PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 30 juin—3

[illegible] J. M. CABALLERO, 24 Vieille Levée.

[illegible] J. M. CABALLERO, [illegible]

[illegible]

POUR ST. LOUIS, QUINCY ET WARSAW—Le steamer LEXINGTON, capitaine Allen, est maintenant prêt à recevoir son fret et partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires samedi 24 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret et passage, ayant de supérieurs emménagemens, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN. 24 juillet 63 rue Gravier.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula—Le steamer ECHO, capitaine Lewis, fera son voyage régulier pour les endroits ci-dessus samedi soir, 24 du courant. Il partira du lac à l'extrémité du rail road après l'arrivée des chars de 8 heures, et sera de retour lundi matin de bonne heure. Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & DUNN, 64, Nouvelle Levée. 24 juil

POUR PENSACOLA, et les ports intermédiaires, Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Pascagoula et Mobile. Le beau steamer SWAN, capitaine W. M. Lambert, partira pour les ports ci-dessus mardi le 27 du courant après l'arrivée des chars de 9 heures 1/2 A. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 19 Nouvelle Levée.

Le Swan touchera à son retour à toutes les ports ci-dessus et fera les voyages réguliers à Pensacola, tous les mardis, durant l'été. 23 juil et

GENERAL PRATTE, POUR ST. LOUIS—L'élégant steamer à passager GENERAL PRATTE, capitaine J. J. Lacey, est maintenant en chargement et ayant la plus grande partie de son fret engagé il partira dimanche prochain, 25 du courant à 10 heures A. M. Pour balance du fret et passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras. CHAS. DOANE, 69, rue Poydras. 20 juil

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & MADISONVILLE.

Partie de Plaisir de Samedi et de Dimanche.

Passage—Une Piastre [illegible].

Le beau bateau à vapeur fin marcheur, WALKER, capitaine J. R. Bonneval, partira du bout du chemin à coulisses au lac tous les samedis [illegible] immédiatement après l'arrivée des chars des 4 heures. Et revenant et quittera Madisonville tous les dimanches à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au bout du chemin à coulisses au lac. 1 juillet—4m

PASSAGE POUR BORDEAUX.

Le beau navire TALMA, de première classe, capitaine Murray, partira pour Bordeaux le 1 au 5 du mois d'août prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à J. & L. GARNIER. 23 juil—6

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier GRAND TURK, capitaine Saunders, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53 rue du Camp. 13 juil

POUR BALTIMORE.

La barque A. J. MARY, capitaine Myrick, ayant son chargement à bord sera expédiée immédiatement—Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 20 juillet

A VENDRE—Pour fret ou charte—Le brick fin voilier SAM HOUSTON. Pour les conditions, s'adresser à ALEXANDER GOW, 30 Bienville. 21 juil

POUR LIVERPOOL—Le navire A. J. CHAOS, capitaine Pratt, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour fret de tabac ou cotons s'adresser à bord près du rail road ou à GEO. GREEN & BROTHER, 48, rue Gravier. 19 juil

POUR BOSTON.

Le brick A. J. DANUBE, capitaine Glover, ayant les 2/3 de son chargement arrivé, partira sous peu de jours. Pour balance du fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, ou à E. & P. PRESCOTT. 19 juil

POUR LA HAVANE.

Le Brick APALACHICOLA, capitaine L. Cormier, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 30, Vieille Levée. 19 juil

POUR NEW YORK—Le paquebot LOUISVILLE, capitaine Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord, partira incessamment. Pour fret et passage, ayant de belles emménagemens, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES WOODRUFF, 31 rue du Camp. 29 juillet

POUR MOBILE—Via nouveau Bassin. La belle goelette MARY JANE, capitaine Pritchard, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu pour fret et passage, s'adresser à J. H. ABERIDGE, 31, rue du Camp. 15 juillet

POUR MOBILE—Via nouveau Bassin—La goelette fine voilière CAROLINE, capitaine Shoemaker, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu de jours. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à J. H. ABERIDGE, 31, rue du Camp. 15 juillet

POUR BOSTON—Le paquebot A. J. BANGOR, capitaine John Olson, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Joseph, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp ou à E. & J. P. WHITNEY, 53, Camp. 14 juil

ON A BESOIN d'un navire ou d'une barque, du port de 363 tonneaux pour aller charger une cargaison de tabac dans un port d'Angleterre. S'adresser à HECHLER & STIEN, coin de la Commune et Nouvelle Levée. 13 juillet

POUR LA HAVANE—Le brick DELIA, capitaine Parker partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée. Pour fret et passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 10 juillet

POUR ST. THOMAS.

Un petit bâtiment sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Il peut prendre 300 barils en s'adressant immédiatement à JOHN ALEXANDER, 10, rue du Canal. 9 juil

POUR TABASCO LAGUIRA—La belle goelette anglaise fine voilière ST. LUANA, capitaine E. Hamel, sera incessamment expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 22 juil

POUR TABASCO LAGUIRA—La barque anglaise, fine voilière, MARY, capitaine Appleby Macker, sera expédiée sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co, 52, Bienville. 22 juil

Compagnie d'Assurance Maritime, de l'Etat et contre l'incendie—Nouvelle Orléans, le 12 juillet 1841.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de cette compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le 5 août et du mois prochain, inclusivement. L. MATHEWS, Président. 14 juillet

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS

Nelle. Orléans, le 12 juillet 1841.

LES actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Orléans sont invités par les présentes qu'une assemblée spéciale sera tenue dans le bureau de la compagnie, à l'encoignure de la rue Franklin et [illegible] samedi, vendredi le 30 du mois, à 5 heures du soir, pour délibérer sur les affaires générales de cette institution. Par ordre de la Direction, G. LEGENDRE, Secrétaire. 14 juil—16

DISSOLUTION.

LA société existant entre MM. Hart, Labatt & Co. est dissoute par consentement mutuel, à partir de ce jour. La liquidation [illegible] H. Hart et A. C. Labatt qui est [illegible] pour la liquidation. H. M. HART, A. C. LABATT, Par proc. de B. M. HART.

Le soussigné continuera les affaires de marchand de commission et de commission sous [illegible] propre compte. H. C. LABATT. 16 juillet—10

REFRIGÉRATEURS en glacières et boîtes de [illegible] à vendre par WM. GRANT, [illegible] 13 juin

PENDULES en cuivre [illegible] différents genres, garanti, et à vendre par WM. GRANT, 24, rue de la Douane. 20 juin

SAINDOUX—100 barillets en magasin et à vendre par J. CHALARON, 14, Bienville. 20 juin

MATERIAUX POUR BATISSES.

PLATRE de Paris, Ciment romain et hydraulique, ardoises à plâtrer, pierre à chaux de Thomaston, briques à la main anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre par quantités, au gré des acheteurs par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 22 juil

POUR CLORE UNE FACTURE.

2500 GALLONS huile de sperme pure, 500 gallons do de chandelles de suif, 400 caisses savon brun de Boston, un petit lot de savon de Boston, 4 pouces, 10 [illegible] cordage de Manille, 50 balles [illegible], 75 sacs [illegible] de mais, 25 do do [illegible] [illegible] THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier. 21 juill

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNÉS.

Vente en Gros.

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui ont été particulièrement faits pour le pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock comprend toute ce qui est nécessaire aux besoins des habitants et des étrangers, et leurs prix sont réduits à la portée des acheteurs. 5 juil

150000 MILLIERS Cigares de la Havane de la marque de l'Esperance, et un [illegible], [illegible] Imperiales, [illegible] à vendre par [illegible] 7 juin

SUCRE—30 boucauts, [illegible] Augusta, à vendre par J. CHALARON, 14 Bienville. 9 juin

BOUCHONS—100,000 bouchons fins et autres en débarquement du navire Talma, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 14 juil

CABLES de Manille, [illegible] GEO. GREEN & BROTH. 16 juil

CHAMPAGNE de qualité supérieure, en débarquement du navire Bangor, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 16 juil

TOILE A VOILE, convenable pour tente, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 48, rue Gravier. 16 juil

PRECIS élémentaire de Géographie à l'usage des écoles [illegible] par Mr. Bouchet, en vente à la librairie de Lelièvre, éditeur, encoignure Ste. Anne et Royale. 26 juin—6

AMANDES—20 barils amandes écalées en bon ordre convenables pour le marché mexicain, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 21 juin

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez. 20 avril

AVIS DE SOCIETE—Mr. JOHN M. GOULD est admis comme associé de notre maison, à dater de ce jour. Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1841. FROST & Co. 1 juil

A LOUER—Les deux magasins, no. 110 et 112 rue Tchoupitoulas, actuellement occupés par M. [illegible] W. Andrews, possession en sera donnée le premier [illegible]

Aussi: 2 magasins construits en briques, No. 114, rue Julia, s'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 14 juil

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.

300 pièces toile d'Ecosse [illegible], 75 do du Kentucky, do, 450 rouleaux, à vendre par ANDREWS & BROTH., 46, rue du Camp. 14 juil

EN débarquement du navire Alfred, 16 balles cotons de qualité supérieure et dernière nouveauté. KENNEDY, DUREL & co. 2 juil

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

UNE machine à vapeur de la force de 16 chevaux [illegible] avec un [illegible] [illegible] F. DE LIZARDI & Co, 52, Bienville. 28 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible]

IL sera vendu aujourd'hui [illegible] à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis: La nègre John, créole, âgé d'environ 31 ans, domestique de maison très intelligent, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions comptant. L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, not pub. 24 juil

Vente forcée de chevaux. PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu aujourd'hui, à 11 heures, à l'Arcade de Banks: Plusieurs chevaux de selle, de buggy et de [illegible] Conditions comptant. 24 juillet—1

NEGRES EN VENTE. PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu aujourd'hui, à l'encan à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants, savoir: Bingo, griffonne de 30 ans, excellente cuisinière blanchisseuse et repasseuse. Martha, de 20 ans, ditto, ditto, ditto. Lucy, de 20 ans, ditto, ditto, ditto, avec son enfant de 8 mois, excellente travailleuse aux champs. Esther, de 19 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Les esclaves ci-dessus sont d'excellents sujets et garantis des vices et maladies prévus par la loi. Les actes de vente seront passés en l'étude de J. B. Marks, not. pub. Conditions—comptant. 24 juil—1

CHARBON EN VENTE.

Avis à ceux qui ont des presses à coton [illegible] PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu sans réserve, mardi, 27 du courant, à 11 heures, au fond de la Bourse St. Charles rue de la Commune.

[illegible] barils, plus ou moins, de charbon de Cannel Ameri[illegible].

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, [illegible] et au dessus à six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Le charbon est, sous tous les rapports, égal sinon supérieur à tous ceux dont on se sert, et a été apprécié par les habitants de la Nouvelle-Orléans, l'hiver dernier.

La vente sera positive et le charbon sera vendu en lots à la convenance des acheteurs. 24 juil 3

PAR A. D. DOROCOURT, encanteur. Succession de feue Dame François d'Hébécourt

SAMEDI, 24 juillet 1841, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu sur l'habitation dépendant de la susdite succession, de l'autre bord du Bayou St. Jean, tout près du pont dudit Bayou pour compte de ladite succession les meubles meublans, vaches, chevaux, [illegible] et autres effets appartenant à ladite succession. Conditions comptant.

Vente d'immeuble pour les compte et risques des premiers acquéreurs.

PAR J. A. BEARD & Co ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan Samedi 31 juillet [illegible] rotonde de la Bourse St. Louis: La moitié d'un lot de terre situé au village de Mechanicsham, mesurant 60 pieds 1/2 de face sur 120 [illegible] toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot de terre est borné d'un coté par le lot No. 4, et de l'autre [illegible] par la moitié du lot No. 3 [illegible] [illegible] au bureau de l'honorable juge D. [illegible] le 13 février 1841, comme le lot No. 6 de l'ilet No. 4, la dite moitié de lot de terre, étant la propriété de Lewis Chaney [illegible] héritier de Jérôme Chaney ou [illegible] décédé, et [illegible] vendu pour le compte et aux risques de Mr. Beels auquel la dite moitié de lot de terre a été adjugée le 26 mai 1841 et qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. Conditions—Comptant. 21 juil—3 en 10j

PAR M. BARNETT Jnr. Successeur de John French

IL sera vendu samedi 31 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 31 juillet 1841 et sous la direction M. James Lea McLean, curateur de la succession de John French.

120 actions de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, payées en plein.

80 actions de la banque de la Louisiane, également payées en plein. Conditions, comptant. 20 juillet—11

PAR HEWLETT & CENAS Vente de Syndic

IL sera vendu samedi, 31 juillet prochain, à midi à l'Arcade de Banks, rue du Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du [illegible] du courant et sous la direction des syndics des créanciers de Thomas Toby et Thomas Toby & Brother, les esclaves suivants, abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir:

1o. Le nègre Philip, âgé d'environ 40 ans, homme de journée.
2o. Le nègre George, do 40 do d'habitation et [illegible].
3o. Le mulâtre Ned, âgé de 36 ans, homme de journée
4o. Le mulâtre Dick, âgé de 49 ans, homme de journée affecté de rhumatisme
5o. La négresse Suzanne, âgée de 60 ans, cuisinière, s'adonnant à la boisson et portant marronne.

Les esclaves seulement garantis. [illegible] Payable à la satisfaction des syndics et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public. 23 juin—23, 30 juillet 9, 17 et 24 juil.

VENTE DE SYNDIC. PAR M. SACH, ENCANTEUR

EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Premier District du [illegible] de la Louisiane, en date du 9 juin 1841, il sera vendu Samedi, 24 juillet, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants, [illegible] de John S. Hurst, comme propriétés de Cornelius Hurst, en vertu d'un jugement rendu par ladite Cour, contre [illegible] John S. Hurst, savoir:

George, mulâtre âgé d'environ 38 ans.

Adam,	nègre	do	37 do
[illegible]	do	do	37 do
[illegible]	do	do	40 do
[illegible]	do	do	28 do
Augustin,	do	do	30 do
Tom,	do	do	30 do
Dick	do	do	30 do
Austin,	do	do	30 do
Charity,	négresse âgée d'environ 30 ans.		
Hagar,	do	do	30 do
Nancy,	négresse avec ses deux enfans, âgés de 6 ans,		
Sophie,	do	do	4 do
Maria,	mulâtresse avec son enfant	do	10 do

Conditions de la vente—le nègre George et la mulâtresse Nancy, $1000 comptant et les intérêts et frais de cette vente, [illegible], et la balance à six mois de crédit en billets [illegible] [illegible]. Si les enchères ne pourront pas remplir les conditions [illegible] [illegible]

Les actes de vente pardevant F. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin—et 24,13,24 juil

Vente de Syndic. PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan Samedi le 17 août à l'arcade Banks, les propriétés suivantes abandonnées par J. B. Marks à ses créanciers et vendues par ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de la Louisiane, en date du 12 juillet 1841.

Dolly, griffonne âgée d'environ 24 ans et ses trois enfans, Henry, âgé de 9 ans, Lucas, âgé de 7 ans. Polly, âgée de 4 ans et Frank Albert, âgé de 18 mois, domestique de maison. William, mulâtre âgé de 18 ans, domestique de maison. Rachel, négresse âgée de 40 ans, [illegible]. Job, nègre âgé de 28 ans, [illegible] charretier. Conditions comptant. 14 juillet 4 ant.

[illegible] PIASTRES DE RECOMPENSE.

AVIS AUX HORLOGERS ET ORFEVRES.

ON a volé chez M. Bourdier, Faubourg de St. Charles dans la nuit du 16 au 17 juillet [illegible]: Une montre d'or à répétition de L'Epine avec [illegible] [illegible] le double boite, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] un médaillon [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 20 juillet—[illegible]

PAR F. TRICOU.

Jean Dufour, contre ses créanciers

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 1 juillet 1841, il sera vendu mardi, 25 août 1841, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par le sieur Jean Dufour à ses créanciers.

1o. 4 lots de terre situés au faubourg Washington, Bohr. [illegible] Bel. 1, compris entre les rues des Grands Hommes, rapp., Louisa et des rues St. Antoine sur les Nos 5, 6 et 7 [illegible] [illegible]

[illegible] 5 lots de terre situés dans le même faubourg [illegible]

[illegible] [illegible] lots de terre situés au faubourg [illegible]

3o. Lots de terre situés au faubourg Washington [illegible]

[illegible] Le lot No. 11 [illegible] lot de terre [illegible] [illegible]

[illegible] Marie, Louise, [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

4. 5 actions de la Compagnie du Théâtre d'Orléans
8. [illegible] actions de la Compagnie du [illegible]
11. 5 actions de la Compagnie des Architectes du même district.

Conditions—Pour les Nos. 1, 2 et 3, les esclaves et les actions—comptant; et les Nos. 4, 5, 6 et 7, un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Les actes de vente [illegible] chez Carlile Pollock [illegible]
21 juillet—et 28, 31 juillet, 10 et 21 août.

LETTRES DE CHANGE sur Baltimore, à vendre par J. VAIRIN & Co.